

## COMMUNE D'ARCHAMPS

### Procès-verbal du Conseil municipal

Le 17 janvier 2017, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier PIN, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 11 janvier 2016

**Présents :** PIN Xavier, DEVIN Laura, FONTAINE Serge, DOMENJOUR Mireille, LOUCHART Gaël, CHOPARD-RIDEZ Séverine, BRANGEON Jean-Marc, MANUARD Dessislava, SILVESTRE Olivier, WEYER Nicole, PELLET Yves, LANCHE Michelle, TCHOULFAYAN Florence, BAUDET Denis.

**Absents excusés :** ZORITCHAK Gaëtan, SIMEONI Olivia, BONNAMOUR Marie-Claude, GIRONDE Christophe, JOUVENOZ Bernard.

### **Absents :**

ZORITCHAK Gaëtan a donné pouvoir à SILVESTRE Olivier,  
SIMEONI Olivia a donné pouvoir à FONTAINE Serge  
BONNAMOUR Marie-Claude a donné pouvoir à DEVIN Laura,  
GIRONDE Christophe a donné pouvoir à PIN Xavier,  
JOUVENOZ Bernard a donné pouvoir à LANCHE Michelle.

La séance est ouverte à 20 h 05.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Gaël LOUCHART est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de supprimer un point à l'ordre du jour. La délibération concernant la convention avec la commune de Saint-Julien-en-Genevois pour l'accès au centre de loisirs de Cervonnex avait en effet déjà été adoptée.

### **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal**

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance précédente à l'approbation du Conseil municipal. Michelle Lanche signale une erreur. Lors du vote de l'attribution d'une subvention à l'association « Le Léman, notre monnaie », Michelle Lanche avait voté contre et Nicole Weyer s'est abstenue. L'erreur sera corrigée.

### **Comptes rendus des réunions communales et intercommunales**

Laura DEVIN a assisté, lundi 16 janvier 2017, à la Commission Aménagement de la Communauté de communes du Genevois. Les élus présents ont été invités à participer un atelier pour définir la stratégie foncière du territoire. Laura DEVIN précise que

l' Etablissement public foncier a été mandaté pour accompagner la CCG dans la définition de cette stratégie. Les thématiques prioritaires sur le territoire sont les suivantes : la stratégie économique et l'habitat à loyer modéré.

Il n'y pas eu d'autres réunions des commissions intercommunales et communales. Celles-ci reprendront à compter de la semaine prochaine.

### **Délibérations prises**

<b>Travaux forestiers</b>
---------------------------

#### **1) Forêt communale d'Archamps – Programme d'actions pour l'année 2017**

Serge FONTAINE, adjoint au Maire, présente au Conseil municipal le programme d'actions élaboré par l'Office National des Forêts, pour un montant global de 12 000 euros H.T. Il propose au Conseil municipal, en accord avec l'ONF, de réaliser en 2017 les travaux prioritaires suivants :

- **Travaux sylvicoles subventionnables (8 770€ HT) :** intervention en futaie irrégulière relevé de couvert, dégagement de semis, nettoyage, dépressage et intervention du les perches avec finition spéciale ;

Serge FONTAINE précise que ces travaux sont subventionnables par la Région. Une délibération en ce sens sera prise au prochain Conseil municipal.

- **Travaux de maintenance (montant 570 € HT) :** entretien de périmètre sur 5 parcelles.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la réalisation des travaux prioritaires mentionnés ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits au budget principal 2017 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

*Décisions prises à l'unanimité des membres présents.*

<b><u>Ressources humaines</u></b>
-----------------------------------

#### **2) Suppression et création d'un poste d'adjoint technique suite à une modification du temps de travail**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire de la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient

donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984, est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Monsieur le Maire explique que la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique de la commune a été augmentée de plus de 10% à compter du 20 octobre 2016. Il convient de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 30.21/ 35° et de créer, en remplacement, un poste d'adjoint technique à temps complet.

Monsieur le Maire précise que le Comité technique du Centre de gestion de la Haute-Savoie, réuni le 13 décembre 2016, a rendu un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de supprimer, à compter du 20 octobre 2016, un poste d'adjoint technique à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 30.21/ 35° ;
- **DECIDE** de créer, à compter du 20 octobre 2016, un poste d'adjoint technique à temps complet ;
- **DECIDE** d'inscrire cette modification au tableau des emplois permanents de la commune.

*Décisions prises à l'unanimité des membres présents.*

### **3) Mise à jour du tableau des emplois permanents**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, mais également de modifier le tableau des emplois.

Compte tenu des mouvements de personnel ayant eu lieu sur l'année 2016, il convient de mettre à jour ce tableau des emplois permanents. Monsieur le Maire présente le projet de tableau des effectifs et récapitule les mouvements de personnel intervenus depuis la dernière mise à jour du tableau des emplois permanents en janvier 2016 :

- Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet pour permettre le recrutement d'un chargé de projet de développement durable ;
- Mutation de l'agent instructeur : un poste de Catégorie C, à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, est dorénavant vacant ;
- Création d'un poste de rédacteur territorial pour permettre le recrutement d'un chargé de projet Urbanisme et aménagement du territoire ;

- Création d'un poste d'ATSEM à temps complet ;
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (30.21/ 35°) et création, en remplacement, d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

Le Conseil municipal,  
Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois permanents,  
Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le tableau des emplois permanents tels que présenté en annexe de la présente délibération et arrêté à la date du 1<sup>o</sup> janvier 2017.

*Décisions prises à l'unanimité des membres présents.*

### Finances publiques

#### 4) Budget principal - Décision modificative n° 14

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que les crédits prévus au chapitre 014 (atténuation de produits) sont insuffisants. Pour permettre les opérations relatives à la fiscalité, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante en dépense de fonctionnement :

- Chapitre 014 – C/ 73925 (Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales) : + 1 948€
- Chapitre 014 – C/ 739118 (autres reversements de fiscalité) : + 16 462€

Monsieur le Maire précise que le budget ayant été voté en suréquilibre, il n'est pas nécessaire que cette décision modificative soit équilibrée.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la décision modificative exposée ci-dessus.

*Décisions prises à l'unanimité des membres présents.*

### Vie associative

#### 5) Subvention exceptionnelle au Sou des écoles

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant de 970€ à l'association du sou des écoles.

Le Conseil Municipal,  
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

## **DECIDE :**

- D'accorder à l'association du sou des écoles une subvention exceptionnelle de 970€ ;

*Décisions prises à l'unanimité des membres présents.*

## **Questions diverses**

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été prises, Monsieur le Maire propose de passer aux questions diverses et présente au Conseil municipal des courriers reçus en Mairie.

La Mairie a reçu beaucoup de cartes de vœux, notamment cette de Monsieur le Maire de Menthonnex en Bornes, qui souhaite à l'équipe municipale une pleine réussite dans son projet de boulangerie.

Hélène Jacquiau, Présidente de l'Amicale d'Archamps, remercie la municipalité pour la subvention qui a été attribuée à l'association, qui leur a notamment parlé d'organiser la collecte de don de sang.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du courrier rédigé par le Maire du SAPPEY, Monsieur Pierre GAL, à l'attention de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie, pour signaler les problèmes récurrents de rave party au Salève et les problèmes qui en découlent.

Monsieur le Maire rappelle la modification des statuts de la Communauté de communes du Genevois, à qui a été transférée la compétence de développement économique au 01 janvier 2017.

Olivier SILVESTRE prend la parole pour présenter la concertation organisée par la CCG et la commune de Saint-Julien au sujet de l'aménagement du quartier gare et la mise en place d'un pôle d'échanges multimodal. Cet équipement comprendra une gare routière regroupant les arrêts de bus urbains et de cars interurbains ainsi qu'un parking relai (P+R) automobile d'une capacité de 400 à 500 places. La concertation préalable aura lieu du **lundi 16 janvier au vendredi 17 février 2017**.

Le projet étant fortement relié au projet de réaménagement de l'entrée Sud porté par la ville de Saint-Julien ; il a donc été décidé de mener une concertation sur le projet sur la même période.

Deux réunions publiques de concertation sont organisées aux dates suivantes :

- **Mardi 24 janvier 2017 à 19 h 30 à la MJC de l'Arande** (réaménagement de l'entrée sud) Cette réunion n'est pas réservée aux habitants de Saint-Julien, les habitants d'Archamps peuvent s'y rendre !
- **Jeudi 2 février 2017 à 19 h 30 à la MIEF** (projet de réaménagement du quartier gare).

Monsieur le Maire rappelle que la campagne 2017 de recensement commence le jeudi 19 janvier 2017. Il fait circuler un trombinoscope de l'équipe d'agents recenseurs, composée de 7 personnes. Florence TCHOULFAYAN demande s'il est possible d'effectuer le recensement en ligne ; Monsieur le Maire explique que c'est en effet possible et même recommandé.

Nicole Weyer donne le calendrier des premiers rendez-vous importants de l'année 2017 en termes d'environnement :

- **Du 27 février au 12 mars 2017**, la Mairie accueille une exposition « Les corridors de la nuit » en salle du Conseil municipal. C'est une exposition interactive. L'école a été informée.
- **Le 31 mars 2017**, la commune procèdera à une extinction de l'éclairage public et organisera une conférence sur la pollution lumineuse ;
- **Le 12 avril 2017**, une conférence sur le même thème sera donnée par l'association Apollon 74 en salle polyvalente ;
- La journée annuelle de nettoyage aura lieu **le 29 avril 2017** ;

Michelle LANCHE trouve qu'il y a de plus en plus de corneilles. Deux battues ont déjà été organisées.

Laura DEVIN rappelle la réunion publique du PLU qui aura lieu le mercredi 18 janvier 2017 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Fait à Archamps,

Le23 janvier 2017

Le secrétaire de séance

Gaël LOUCHART



Le Maire

Xavier PIN

